



**Cour
Pénale
Internationale**

**International
Criminal
Court**

ICC-PIDS-WU-94/11_Fra

12 septembre 2011 #94 La CPI semaine après semaine



Situation en République démocratique du Congo

Dans cette situation, les quatre affaires suivantes sont en cours d'examen par les chambres concernées : *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo*, *Le Procureur c. Bosco Ntaganda*, *Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngujolo Chui*, et *Le Procureur c. Callixte Mbarushimana*. Les accusés Thomas Lubanga Dyilo, Germain Katanga et Mathieu Ngujolo Chui ainsi que le suspect Callixte Mbarushimana sont actuellement détenus par la Cour. Le suspect Bosco Ntaganda demeure en fuite. Dans l'affaire *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo*, le procès s'est ouvert le 26 janvier 2009. Le procès dans l'affaire *Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngujolo Chui* s'est ouvert le 24 novembre 2009. L'audience de confirmation des charges dans l'affaire *Le Procureur c. Callixte Mbarushimana* doit s'ouvrir le 16 septembre 2011.

Affaire Mbarushimana

Informations pratiques pour la presse concernant l'ouverture de l'audience de confirmation des charges dans l'affaire à l'encontre de Callixte Mbarushimana le 16 septembre

L'ouverture de l'audience de confirmation des charges dans l'affaire *Le Procureur c. Callixte Mbarushimana* aura lieu dans la salle d'audience II, le vendredi 16 septembre 2011 à 9h00 (heure locale de La Haye). Les audiences devront avoir lieu, du 16 au 21 septembre, devant la Chambre préliminaire I de la Cour pénale internationale (CPI), composée des juges Sanji Mmasenono Monageng (juge présidente), Sylvia Steiner et Cuno Tarfusser.

L'audience de confirmation des charges est une audience publique au cours de laquelle la Chambre préliminaire décidera de confirmer ou non, partiellement ou dans leur totalité, les charges retenues par le Procureur à l'encontre du suspect et de le renvoyer le cas échéant en jugement devant une Chambre de première instance.

M. Mbarushimana, prétendu ressortissant rwandais âgé de 47 ans, serait pénalement responsable au sens de l'article 25-3-d du Statut de Rome de cinq chefs de crimes contre l'humanité (meurtres, tortures, viols, actes inhumains et persécutions) et de six chefs de crimes de guerre (attaques contre la population civile, destructions de biens, meurtres, tortures, viols et traitements inhumains), qui auraient été commis dans le contexte d'un conflit armé qui s'est déroulé en République démocratique du Congo, dans les provinces du Kivu, en 2009. M. Mbarushimana serait depuis juillet 2007 le Secrétaire exécutif des Forces Démocratiques pour la Libération du Rwanda - Forces Combattantes Abacunguzi.

Pour les informations mises à jour sur cette affaire, cliquer [ici](#).

Pour plus d'informations pratiques mises à jour pour la presse, cliquer [ici](#).

Décisions adoptées entre le 5 et le 9 septembre 2011

Decision on the resubmission of lists of evidence

Rendue par la Chambre préliminaire I, le 7 septembre 2011

Decision on the representation of participating victims formerly represented by Mr Hervé Diakiese

Rendue par la Chambre préliminaire I, le 9 septembre 2011



Callixte Mbarushimana
© ICC-CPI/Jerry Lampen

Decision on the “Requête urgente portant recours contre la Décision du Greffier sur la radiation d’un conseil et sollicitant une suspension immédiate des effets de cette décision”

Rendue par la Présidence le 9 septembre 2011

Lubanga Dyilo Case

Décisions adoptées entre le 5 et le 9 septembre 2011

Decision on the “Requête urgente portant recours contre la Décision du Greffier sur la radiation d’un conseil et sollicitant une suspension immédiate des effets de cette décision”

Issued by the Presidency on 9 September 2011

Situation en Jamahiriya arabe libyenne

Le 26 février 2011, le Conseil de sécurité des Nations Unies a décidé, à l’unanimité de ses membres, de saisir le Procureur de la CPI de la situation dont la Jamahiriya arabe libyenne est le théâtre depuis le 15 février 2011. Le 3 mars 2011, le Procureur de la CPI a annoncé l’ouverture d’une enquête dans la situation en Libye. Cette situation est assignée par la Présidence de la Cour à la Chambre préliminaire I. Le 27 juin 2011, la Chambre préliminaire I a délivré trois mandats d’arrêt à l’encontre de *Muammar Mohammed Abu Minyar Gaddafi, Saif Al-Islam Gaddafi et Abdullah Al-Senussi* pour des crimes contre l’humanité (meurtre et persécution) qui auraient été commis en Libye du 15 jusqu’au 28 février 2011 au moins, à travers l’appareil d’Etat libyen et les forces de sécurité. Les trois suspects sont toujours en fuite.

Le Procureur demande une notice rouge d’INTERPOL à l’encontre de Qadhafi

8 septembre 2011

Luis Moreno-Ocampo, Procureur de la Cour pénale internationale (CPI), a demandé à INTERPOL de diffuser une notice rouge afin qu’il soit procédé à l’arrestation de Mouammar Qadhafi pour les crimes contre l’humanité de meurtre et de persécution dont il se serait rendu coupable. « L’arrestation de Qadhafi est une question de temps », a indiqué M. Moreno-Ocampo.

Une notice rouge d’INTERPOL est diffusée aux fins d’obtenir l’arrestation provisoire d’une personne recherchée en vue de son extradition ou de sa remise à une cour internationale de justice en exécution d’un mandat d’arrêt ou d’une décision de justice. Le Procureur a également demandé que des notices rouges soient diffusées aux fins de l’arrestation de Saif Al-Islam Qadhafi et d’Abdullah Al-Senussi.

Le 9 septembre 2011, le Procureur Moreno-Ocampo s’est rendu à Bruxelles afin d’informer les ambassadeurs auprès de l’Union européenne du travail du Bureau et de discuter d’autres questions.

Le Bureau du Procureur poursuit en toute impartialité son enquête relative à la situation en Libye. « La communauté internationale ne fermera pas les yeux sur les crimes en question », a déclaré le Procureur.

La CPI est une cour permanente et indépendante qui mène des enquêtes et engage des poursuites à l’encontre de personnes accusées des crimes les plus graves ayant une portée internationale, à savoir le génocide, les crimes contre l’humanité et les crimes de guerre.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter :

Florence Olara

Fonctionnaire chargée de l’information publique pour le Bureau du Procureur

+31 70 515 8723 (bureau)

+31 65 029 4476 (téléphone portable)

Source : Bureau du Procureur

Décisions adoptées entre le 5 et le 9 septembre 2011

Decision on the OPCD “Requête relative aux propos publics de Monsieur le Procureur et au respect de la présomption d’innocence”

Rendue par la Chambre préliminaire I, le 8 septembre 2011

Situation en République du Kenya

Le 31 mars 2010, la Chambre préliminaire II a autorisé le Procureur à ouvrir une enquête *proprio motu* sur la situation au Kenya, Etat partie depuis 2005. Suite à la délivrance de citations à comparaître le 8 mars 2011, six citoyens kenyans ont comparu volontairement devant la Chambre préliminaire II les 7 et 8 avril 2011. L’audience de confirmation des charges dans l’affaire *Le Procureur c. William Samoei Ruto, Henry Kiprono Kosgey et Joshua Arap Sang* s’est tenue du 1^{er} au 9 septembre 2011. L’audience de confirmation des charges dans l’affaire *Le Procureur c. Francis Kirimi Muthaura, Uhuru Muigai Kenyatta et Mohammed Hussein Ali* doit commencer le 21 septembre 2011.

Décisions adoptées entre le 5 et le 9 septembre 2011

Affaire Ruto, Kosgey et Sang

Decision on the “Motion from Victims a/0041/10, a/0045/10, a/0051/10 and a/0056/10 requesting the Pre-Trial Chamber to Reconsider the Appointment of Common Legal Representative Sureta Chana for All Victims”

Rendue par la Chambre préliminaire II, le 9 septembre 2011

Affaire Muthaura, Kenyatta et Ali

Decision on the “Defence Application for a limited Extension of Time to file its List of Evidence”

Rendue par la Chambre préliminaire II, le 5 septembre 2011

Decision on the “Request by Defence of Uhuru Kenyatta for the Pre-Trial Chamber to vary the status of Ex Parte Confidential Annexes 1 and 2 of the ‘Application by the Defence for Uhuru Kenyatta under Articles 61(3) and 67(1)(a) for Adjournment of the Confirmation Hearing Scheduled for 21 September 2011 and Request for Alteration to their Selected Viva Voce Witnesses’ to Confidential Inter Partes”

Rendue par la Chambre préliminaire II le 5 septembre 2011

Decision on the Extension of Time Limit for Disclosure under Rule 121(6) of the Rules of Procedure and Evidence

Rendue par la Chambre préliminaire II, le 5 septembre 2011

Situation en République centrafricaine

Le gouvernement de la République centrafricaine a renvoyé la situation devant la Cour en décembre 2004. Le Procureur a ouvert une enquête en mai 2007. Dans l'affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo*, la seule actuellement en cours d'examen dans le cadre de cette situation, la Chambre préliminaire II a, le 15 juin 2009, confirmé deux charges de crimes contre l'humanité et trois charges de crimes de guerre, et a renvoyé l'accusé pour être jugé devant une Chambre de première instance. Le procès a débuté le 22 novembre 2010.

Décisions adoptées entre le 5 et le 9 septembre 2011

Affaire Bemba

Decision on the Presiding Judge of the Appeals Chamber in the appeal of Mr Jean-Pierre Bemba Gombo against the “Summary of the Decision on the ‘Demande de mise en liberté provisoire de M. Jean-Pierre Bemba Gombo afin d’accomplir ses devoirs civiques en République Démocratique du Congo’” of Trial Chamber III

Rendue par la Chambre d'appel, le 2 septembre 2011

Order on the time limit for the filing of the Prosecutor’s response to the document in support of the appeal

Rendue par la Chambre d'appel, le 5 septembre 2011

Order to Strike a Document from the Case Record

Rendue par la Chambre de première instance III, le 6 septembre 2011

Public Redacted Version of the Decision on the “Demande de mise en liberté provisoire de M. Jean-Pierre Bemba Gombo afin d’accomplir ses devoirs civiques en République Démocratique du Congo” of 2 September 2011

Rendue par la Chambre de première instance III, le 6 septembre 2011

Order on the filing of submissions by victims and by Mr Bemba Gombo and the Prosecutor

Rendue par la Chambre d'appel, le 6 septembre 2011

Decision setting a timeline for the filing of observations on pending victims’ applications

Rendue par la Chambre de première instance III, le 9 septembre 2011

Decision (i) ruling on legal representatives’ applications to question Witness 33 and (ii) setting a schedule for the filing of submissions in relation to future applications to question witnesses

Rendue par la Chambre de première instance III, le 9 septembre 2011

Situation au Darfour, Soudan

Dans la situation au Darfour (Soudan), la Chambre préliminaire I est actuellement saisie de quatre affaires : *Le Procureur c. Ahmad Muhammad Harun (“Ahmad Harun”) et Ali Muhammad Ali Abd-Al-Rahman (“Ali Kushayb”)* ; *Le Procureur c. Omar Hassan Ahmad Al Bashir* ; *Le Procureur c. Bahar Idriss Abu Garda* ; et *Le Procureur c. Abdallah Banda Abakaer Nourain et Saleh Mohammed Jerbo Jamus*. Quatre mandats d'arrêt ont été délivrés par la Chambre préliminaire I à l'encontre de MM. Harun, Kushayb et Al Bashir. Les trois suspects sont actuellement en fuite. Une citation à comparaître a été adressée à M. Abu Garda, qui a comparu volontairement devant la Chambre le 18 mai 2009. Après l'audience de confirmation des charges, le 8 février 2010, la Chambre préliminaire I a refusé de confirmer les charges. M. Abu Garda n'est pas détenu par la CPI. Deux autres citations à comparaître ont été délivrées contre M. Banda et M. Jerbo qui ont comparu volontairement devant la Chambre de première instance I le 17 juin 2010 ; l'audience de confirmation des charges s'est tenue le 8 décembre 2010. Le 7 mars 2011, la Chambre préliminaire I a décidé à l'unanimité de confirmer les charges de crimes de guerre à l'encontre d'Abdallah Banda et Saleh Jerbo. Le 16 mars 2011, la Présidence de la CPI a constitué la Chambre de première instance IV et lui a renvoyé cette affaire.

Décisions adoptées entre le 5 et le 9 septembre 2011

Affaire Banda et Jerbo

Order to the prosecution to finalise its review pursuant to Article 67(2) and Rule 77 concerning Witnesses 441, 466 and Witnesses 314 and 433

Rendue par la Chambre de première instance IV, le 5 septembre 2011

Order inviting the Registrar to appoint a common legal representative

Rendue par la Chambre de première instance IV, le 6 septembre 2011

Order to the prosecution and the Registry on translation issues

Rendue par la Chambre de première instance IV, le 7 septembre 2011

Liens utiles

Les **procédures** se déroulant dans la salle d'audience peuvent être suivies sur le site internet de la CPI : www.icc-cpi.int

Vous pouvez également consulter le **calendrier des audiences**

Des **résumés audiovisuels** sont disponibles sur notre **chaîne YouTube** | Vous pouvez également suivre les activités de la Cour sur **Twitter**

Evénements

Première visite à La Haye de la prochaine Présidente de l'Assemblée



Madame l'Ambassadeur Tiina Intelmann (Estonie), dont l'élection comme Présidente de l'Assemblée des États Parties (« l'Assemblée ») a été recommandée par le Bureau, était en visite à La Haye du 7 au 9 septembre 2011. Au cours de cette visite, elle a rencontré les responsables des trois organes de la Cour, le Vice-Président de l'Assemblée, certains modérateurs du Groupe de travail de La Haye du Bureau et des représentants de l'État hôte, pour un premier échange de vues informel sur les enjeux auxquels il conviendra de faire face dans les semaines à venir, durant les travaux préparatoires de la dixième session de l'Assemblée.

Elle s'est entretenue avec la communauté diplomatique de questions à court terme comme le projet de budget-programme pour 2012, et de questions plus stratégiques à moyen et long terme, notamment sur la complémentarité, la gouvernance, les locaux provisoires, ainsi que les victimes et les communautés affectées. Il a également été question de la manière dont l'Assemblée pourrait apporter un plus grand soutien à la Cour et comment améliorer le dialogue entre toutes les parties prenantes du système du Statut de Rome.

Madame l'Ambassadeur Intelmann devrait être élue Présidente pour la prochaine période triennale, à la première réunion de la dixième session de l'Assemblée, qui se tiendra à New York du 12 au 21 décembre 2011.

Communiqués de presse de juillet :

[Le Bureau recommande Madame l'Ambassadeur Tiina Intelmann \(Estonie\) comme Président de l'Assemblée pour la prochaine période triennale.](#)

Source : Assemblée des États Parties

Calendrier

SEPTEMBRE 2011						
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
12	13	14	15	16 Ouverture de l'audience de confirmation des charges dans l'affaire <i>Le Procureur c. Callixte Mbarushimana</i> (programmée jusqu'au 21 septembre) La CPI organise une cérémonie d'accueil pour la Tunisie	17	18 Journée portes ouvertes à la CPI à l'occasion de la Journée internationale de La Haye
19	20	21	22	23	24	25
La CPI organise un séminaire régional "Mieux comprendre le système de la Cour pénale internationale" en Tunisie						
		Ouverture de l'audience de confirmation des charges dans l'affaire <i>Le Procureur c. Francis Kirimi Muthaura, Uhuru Muigai Kenyatta et Mohammed Hussein Ali</i> (programmée jusqu'au 4 octobre)		La CPI lance la campagne "Appel aux avocats arabes" en Tunisie		
26	27	28	29	30		
3 - 6 octobre : la CPI convie les ONG à une table ronde						

Le calendrier est susceptible de changements de dernière minute.